



### Règles de sécurité

Nous souhaitons rappeler l'importance de respecter les règles de sécurité au sein de notre centre de collecte. Ces règles sont en place pour garantir la sécurité de chacun, ainsi que l'intégrité de vos véhicules.

Nous avons constaté que certains véhicules franchissent ou contournent les butées placées au sol aux portes de fosse, conçus pour délimiter les zones de stationnement sécurisées. Ces installations ne sont pas là par hasard : elles sont essentielles pour éviter les incidents lors de vos visites.

**Pour votre propre sécurité et celle de vos collaborateurs et collaboratrices, merci de respecter ces limites en stationnant dans les emplacements prévus.** Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident résultant d'un non-respect de ces consignes.

Merci de prendre connaissance de la procédure de sécurité ci-dessous et de la diffuser aux personnes concernées.

[Procédure de déchargement aux portes de fosse](#)



### Attention, risque d'incendie !

**Les batteries et les appareils électroniques mal éliminés présentent un risque d'incendie.**

Il est de plus en plus fréquent qu'une batterie mal éliminée prenne feu dans une poubelle, un véhicule de collecte ou une usine de traitement des déchets à cause d'un court-circuit.

En prenant quelques précautions simples, vous pouvez contribuer à réduire le risque d'incendie lié aux accumulateurs au lithium. Les batteries endommagées ou déformées doivent être immédiatement rapportées à un point de collecte surveillé, de préférence emballées dans un sac plastique séparé et avec les pôles masqués pour éviter un court-circuit.

[Campagne "risqueincendie.ch"](#)

### Facturation

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous passerons, dans le but de réduire notre consommation de papier, à une facturation exclusivement électronique. Les factures ne seront plus imprimées ni envoyées par courrier postal.

Pour faciliter cette transition, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer vos coordonnées de facturation électronique à l'adresse suivante : [compta@strid.ch](mailto:compta@strid.ch) en précisant votre n° de client, que vous trouverez sur vos factures précédentes.

À défaut, nous vous informons que les frais d'envoi de facture papier seront désormais facturés à CHF 5.- TTC par facture.



### Calendriers des collectes en porte à porte

Les collectes sont différées lors des jours fériés. Nous vous invitons à prendre connaissance des calendriers de rattrapage des jours fériés en 2025 ci-dessous.



DIB



Papier-carton



Biodéchets

### Tout savoir sur la gestion des déchets



Régulièrement, nous aborderons dans cette rubrique différents sujets sur la gestion des déchets urbains dans les entreprises. Ces informations pourront être d'ordre juridique, technique ou pratique. Vous désirez que nous développions un sujet ou avez une question concernant le domaine des déchets ? N'hésitez pas à nous la soumettre à l'aide du formulaire ci-dessous, nous tâcherons d'y répondre dans une prochaine lettre info-déchets.

[Je pose ma question](#)

### Liens utiles

[Liste de prix 2024](#)

[Jours fériés 2024](#)

[FAQ entreprises](#)